

**Ally® Herbicide**

Version 1.0

Date de révision 09/18/2019

Réf. 130000023958

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

**SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE**

Nom du produit : Ally® Herbicide  
Nom commercial/Synonyme : Ally 60 DF Herbicide  
METSULFURON METHYL (Methyl 2-[[[(4-methoxy-6-methyl-1,3,-triazin-2-yl)amino]carbonyl]amino]sulfonyl]benzoate)

Numéro de la FDS : 130000023958

Utilisation du Produit : Herbicide  
Fabricant : FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19104  
(215) 299-6000 ((Informations générales )  
msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Urgences médicales : 1 800 331-3148 (États-Unis et Canada)  
1 651 / 632-6793 (Tous les autres pays - Collecter)

En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:  
1 800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis)  
1 703 741-5970 (CHEMTREC - International)  
1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Aperçu des urgences****Attention**

Provoque une irritation des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.

**Effets potentiels sur la santé**

Cette section comprend les effets adverses possibles qui peuvent se produire si ce produit n'est pas utilisé conformément à l'étiquette.

**Yeux**

Metsulfuron-méthyle : Peut provoquer une irritation des yeux. Peut provoquer:, Larmoiement, rougeur, ou gêne..

**Cancérogénicité**

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC, le NTP, ou l'OSHA.

**Ally® Herbicide**

Version 1.0

Date de révision 09/18/2019

Réf. 130000023958

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Composant	No.-CAS	Concentration
Metsulfuron-méthyle	74223-64-6	60 %
Other Ingredients		40 %

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Contact avec les yeux : Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, après 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Inhalation : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.
- Ingestion : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.
- Conseils généraux : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins.  
Consulter l'étiquette pour connaître d'autres précautions et le mode d'emploi.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- Propriétés Inflammables  
Point d'éclair : Non applicable

## Ally® Herbicide

Version 1.0

Date de révision 09/18/2019

Réf. 130000023958

Risque d'Incendie et d'Explosion	: Pas de risque de feu ni d'explosion
	Dans des conditions sévères d'empoussièrage, cette matière peut former des mélanges explosifs à l'air.
Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée, Mousse, Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)
Techniques spéciales en cas d'incendie	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement complet de protection. (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

Précautions individuelles	: Evacuer le personnel, ventiler la zone au maximum, utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.
Nettoyage du Déversement	: Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Endiguer le déversement. Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.
Mesures en cas de Déversement Accidentel	: Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les zones en contrebas. Se conformer aux règlements applicables du gouvernement fédéral, des provinces/états et des municipalités.

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation (Personnel)	: Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et
--------------------------	---

**Ally® Herbicide**

Version 1.0

Date de révision 09/18/2019

Réf. 130000023958

avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac.

Manipulation (Aspects Physiques) : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Stockage : Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker dans un endroit frais, sec. Conserver hors de la portée des enfants.

**SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**

Mesures d'ordre technique : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

**Équipement de protection individuelle**

Protection de la peau et du corps : Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter:  
Chemise à longues manches et pantalons longs.  
Chaussures et chaussettes  
Équipement de protection individuel requis pour une entrée anticipée:  
Combinaison  
Chaussures et chaussettes

Mesures de protection : Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive.

Directives au sujet de l'exposition  
Valeurs limites d'exposition

Non établi.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Forme : granuleux  
Couleur : blanc cassé  
Odeur : aucun(e)  
pH : 5.7 - 6.7  
Densité spécifique : 1.47 à 25 °C (77 °F)  
Masse volumique apparente : non tassé  
Hydrosolubilité : 2.8 g/l  
dispersable

## Ally® Herbicide

Version 1.0

Date de révision 09/18/2019

Réf. 130000023958

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité : Stable à températures et conditions de stockage normales.
- Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
- Incompatibilité : Aucune raisonnablement prévisible.
- Réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Ally® herbicide

- Dermale DL<sub>50</sub> : > 5,000 mg/kg , Lapin
- Oral(e) DL<sub>50</sub> : > 5,000 mg/kg , Rat
- Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau, Lapin
- Irritation des yeux : Irritation légère des yeux, Lapin
- Sensibilisation : Cochon d'Inde

#### Metsulfuron-méthyle

- Inhalation 4 h CL<sub>50</sub> : > 5.3 mg/l , Rat
- Toxicité à dose répétée :
- Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.

Oral(e)  
Rat

Gain de poids du corps réduit, Modifications du poids des organes,  
Foie

Dermale  
Lapin

Irritation de la peau

- Cancérogénicité : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

## Ally® Herbicide

Version 1.0

Date de révision 09/18/2019

Réf. 130000023958

		N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.
Mutagénicité	:	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène. N'a pas provoqué de dommages génétiques dans les cultures de cellules de bactéries. Des dommages génétiques dans les cultures de cellules de mammifères ont été observés dans certains tests de laboratoire mais pas dans d'autres.
Toxicité pour la reproduction	:	Pas toxique pour la reproduction Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.
Tératogénicité	:	Les tests sur les animaux n'ont montré aucune toxicité pour le développement.

### SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<p>Toxicité aquatique Metsulfuron-méthyle</p>		
96 h CL <sub>50</sub>	:	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) > 150 mg/l
72 h CE <sub>50</sub>	:	Anabaena flos-aquae (cyanobactérie) 0.066 mg/l
14 jr CE <sub>50</sub>	:	Lemna minor (Petite lentille d'eau) 0.00036 mg/l
48 h CE <sub>50</sub>	:	Daphnia magna (Grande daphnie) > 120 mg/l
Information écologique supplémentaire	:	Risques pour l'environnement : Ne pas appliquer directement dans l'eau, ni dans des zones où se trouvent des eaux de surfaces, ni dans des zones à niveau d'eau variable au-dessous de la valeur moyenne des marques correspondant aux niveaux supérieurs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage.

### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des Déchets	:	Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors de l'élimination. Les déchets provenant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés sur le site ou dans une installation d'élimination des déchets autorisée.
-------------------------	---	--

**Ally® Herbicide**

Version 1.0

Date de révision 09/18/2019

Réf. 130000023958

Élimination du conteneur: : Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit.  
Ne pas transporter si ce conteneur est endommagé ou qu'il fuit.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

IATA_C	Numéro ONU	: 3077
	Nom d'expédition des Nations unies	: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Metsulfuron-méthyle)
	Classe	: 9
	Groupe d'emballage	: III
	No. Etiquetage	: 9MI
IMDG	Numéro ONU	: 3077
	Nom d'expédition des Nations unies	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Metsulfuron-méthyle)
	Classe	: 9
	Groupe d'emballage	: III
	No. Etiquetage	: 9
	Polluant marin	: oui (Metsulfuron-méthyle)

Matière non réglementée lors du transport par TMD

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

No. Homologation PCP	: 20214
Remarques	: Ce produit est régi par la Loi sur les produits antiparasitaires; il n'est pas réglementé selon le SIMDUT.

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de préparation de MSDS	: 09/18/2019
-----------------------------	--------------

## Ally® Herbicide

Version 1.0

Date de révision 09/18/2019

Réf. 130000023958

™ Marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

® Marque déposée de FMC Corporation ou d'une société affiliée

### Avis de non-responsabilité

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.